



# FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS 2021

**Date limite de dépôt des demandes : 19 mai 2021**

Le Fonds de soutien aux projets (PSF en anglais) a pour objectif de renforcer la capacité des sites membres de la Coalition à agir en tant que Sites de conscience. Il vise à créer un environnement propice à l'innovation et à l'expérimentation sur la manière dont les lieux de mémoire peuvent stimuler le dialogue et l'action sur des enjeux contemporains. Le PSF soutient les initiatives qui répondent aux objectifs fondamentaux des Sites de conscience. En voici une liste :

- Interpréter l'histoire à travers le site.
- Faire participer le public à des programmes qui stimulent le dialogue sur des problèmes sociaux urgents.
- Faire connaître les possibilités de participation du public et d'action positive sur les problématiques abordées sur le site.
- Promouvoir la justice et les cultures universelles des droits de l'homme.

Le PSF accorde des subventions de développement des capacités pouvant aller jusqu'à 10 000 USD, associées à des consultations individuelles avec les membres de l'équipe de la Coalition et d'autres membres, afin de soutenir la conception et la mise en œuvre de nouveaux programmes et initiatives innovants pour les Sites de conscience qui utilisent les leçons de l'histoire pour inciter à l'action sur des enjeux contemporains. La portée du soutien financier du PSF est limitée, mais elle vise à :

- Permettre aux sites de mener pour la première fois un projet pilote ou une initiative à petite échelle qui peut ensuite être modifié ou étendu pour obtenir une plus grande envergure et un caractère plus permanent.
- Faire la démonstration d'une idée et la légitimer auprès de parties prenantes, d'autorités ou de bailleurs de fonds sceptiques afin d'obtenir un soutien à l'avenir.
- Promouvoir l'échange, la collaboration et le soutien entre les membres de la Coalition.

Compte tenu de l'ampleur et de la gravité de la pandémie, le PSF de la Coalition se concentrera cette année sur le développement de programmes permettant aux communautés locales de sortir plus fortes du COVID-19. Plus précisément, les membres sont encouragés à développer des projets innovants qui abordent et atténuent les effets disproportionnés du COVID-19 sur les groupes marginalisés, en abordant des sujets tels que l'augmentation de la violence domestique à l'égard des femmes, l'augmentation des crimes haineux contre les Asiatiques, les interactions entre racisme et santé publique et l'impact de la pandémie sur les droits de l'homme. La priorité sera accordée aux projets reproductibles qui se concentrent sur les besoins, les droits et les aspirations des communautés, qui favorisent une réflexion poussée sur les causes profondes des inégalités sociales et qui contribuent à briser les cycles de l'exclusion, de la pauvreté, de la violence et de la discrimination.

## **Quels types d'initiatives le PSF soutient-il dans le cadre de ce financement ?**

Le PSF soutiendra les initiatives qui contribuent à atténuer les effets disproportionnés de la pandémie mondiale sur les groupes vulnérables en élaborant des projets qui répondent aux principales préoccupations en matière de droits de l'homme exacerbées par la crise du COVID-19, comme :



- la liberté d'expression, d'information, d'association et de réunion pacifique
- la liberté de mouvement et les libertés individuelles
- l'accès à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et à l'aide aux personnes dépendantes
- l'accès à l'éducation
- la discrimination, le racisme, la xénophobie et les discours de haine
- la violence fondée sur le sexe et les inégalité entre les sexes
- l'accès à l'aide économique

Les demandeurs peuvent postuler dans l'une des catégories suivantes :

- Projets sur site : Programmes publics nouveaux et innovants qui stimulent la réflexion et l'action sur des problèmes urgents, qui utilisent de nouvelles technologies ou de nouvelles méthodes, ou qui ciblent de nouvelles populations avec lesquelles le site n'est pas encore en contact. Par exemple : programmes d'éducation aux droits de l'homme, dialogues publics sur de nouvelles questions, expositions innovantes ou visites de sites et programmes visant à créer ou à utiliser de nouveaux outils pour évaluer l'impact de la programmation des Sites de conscience.
- Échanges entre pairs : Les projets qui visent à encourager l'apprentissage mutuel entre les sites. Par exemple, un représentant d'un site peut rendre visite aux représentants d'un autre site pour apprendre comment ils mettent en œuvre un projet spécifique ; un/une représentant/e de site, un/une administrateur/trice ou un membre de l'équipe de la coalition peut donner des conseils sur un projet spécifique ; un site peut demander à un autre site de le conseiller sur une question ou un besoin spécifique.
- Projets ou missions de sensibilisation : Projets dans lesquels un/une directeur/trice de site, un/une administrateur/trice ou un membre de l'équipe de la Coalition contribue à légitimer et à renforcer le soutien du public pour un enjeu particulier en matière de droits de l'homme ou de justice sociale en partageant son expérience internationale avec les communautés, les autorités et les médias locaux.

## Qui peut en faire la demande ?

Tous les membres en règle de la coalition (cotisations entièrement payées et informations sur l'adhésion à jour) peuvent en faire la demande. Veuillez noter que les demandeurs doivent transmettre les rapports finaux descriptifs et financiers des projets ou échanges précédents avant de demander de nouvelles subventions.

Les précédents bénéficiaires du PSF doivent attendre un minimum de douze mois après la clôture de leur projet le plus récent pour présenter une nouvelle demande.

## Quels types et niveaux de soutien sont disponibles ?

Soutien financier :

Un maximum de 10 000 USD par projet est disponible pour les propositions de projets sur site ou les projets d'échanges entre pairs dans ce cadre.

Soutien méthodologique :

L'équipe des réseaux au niveau mondial travaille en étroite collaboration avec les demandeurs pour identifier les besoins et mettre les demandeurs en contact avec d'autres sites membres, des administrateurs ou des membres de l'équipe pouvant répondre aux besoins méthodologiques ou techniques.

Ce soutien peut inclure

- La fourniture de modèles écrits de conceptions de programmes et d'outils d'évaluation.
- Une assistance par téléphone ou par e-mail pour l'élaboration de la conception du projet.
- Des conseils stratégiques sur la communication et la sensibilisation.

## Qui étudie les demandes de projet ?

Les membres soumettent les demandes de PSF à l'équipe Réseaux au niveau mondial de la Coalition. L'équipe Réseaux au niveau mondial de la Coalition vérifie que les demandes sont complètes et, après avoir demandé des informations supplémentaires si nécessaire, les demandes finales sont soumises au Comité d'examen des subventions pour étude et décision finale de financement. Le comité d'examen des subventions est composé de représentants des Sites de conscience qui répondent à des critères stricts pour leur participation, notamment une grande expérience dans le développement et la mise en œuvre de programmes exemplaires des Sites de conscience.

Afin d'assurer un processus d'examen et de sélection efficace, juste et équitable et de prendre en considération les différents niveaux de développement (tant institutionnel que programmatique) des sites demandeurs, le comité d'examen des subventions va :

- Donner la préférence aux projets qui sont en collaboration avec d'autres Sites de conscience (si vous cherchez un partenaire, **vous pouvez nous contacter** - nous serons heureux de vous aider à en trouver un).
- Privilégier les projets qui débouchent sur des outils reproductibles ou évolutifs pouvant faire progresser le travail des Sites de conscience dans le monde entier.
- Accorder une attention particulière aux sites qui sont en danger en raison de conditions économiques, politiques ou sociales qui peuvent avoir un impact négatif sur l'avenir du site.

## Quelles sont les dépenses couvertes par les fonds du PSF ?

- Pour les projets sur site : Les honoraires et les coûts liés à la conception et à la mise en œuvre du projet proposé, y compris la dotation en personnel.
- Pour les échanges entre pairs : Les frais de déplacement et de réunion. Veuillez noter que pour les échanges de mentorat, le PSF prend également en charge les honoraires et les coûts liés à la conception et à la mise en œuvre du mentorat, y compris la dotation en personnel. Les échanges de missions de sensibilisation peuvent également inclure les coûts liés aux événements publics et à la production de matériel de sensibilisation tel que, entre autres, des pétitions, des vidéos, des courriers utilisés en combinaison avec d'autres outils.

Veuillez noter que tous les demandeurs devront apporter une contribution financière ou en nature, qui devra être mentionnée dans le budget, comme le temps et l'expertise, l'hébergement ou la nourriture. Veuillez noter que le soutien de la Coalition doit représenter au moins 60 % du budget total.

## Quelles sont les dépenses que les fonds du PSF ne prennent pas en charge ?

- Les demandes de remboursement de frais engagés avant la date d'attribution de la subvention ne seront pas prises en compte.

## Comment les fonds seront-ils versés pour les projets approuvés ?

- 80 % du financement de la coalition pour le projet sera versé au moment de l'approbation du projet.
- Les 20 % restants seront versés à la réception du rapport final du projet sur site ou de l'échange entre pairs (voir ci-dessous).

## Quelles sont les exigences en matière de rapports ?



- Une mise à jour trimestrielle des activités liées au projet (y compris des citations, des entretiens ou des descriptions, en fonction du programme) doit être soumise à l'équipe des réseaux au niveau mondial de la Coalition à l'adresse [psf@sitesofconscience.org](mailto:psf@sitesofconscience.org).
- Dans les 30 jours suivant la fin du projet ou de l'échange, un rapport descriptif final et un rapport financier détaillé doivent être envoyés à l'équipe des réseaux au niveau mondial de la Coalition.
- Les sites qui ne soumettent pas de rapports complets ne recevront pas le paiement final et ne pourront pas obtenir de financements futurs.

## Comment déposer une demande ?

Dans le cadre du soutien programmatique offert par la Coalition, **les demandeurs sont vivement encouragés à contacter l'équipe des réseaux au niveau mondial à l'adresse [psf@sitesofconscience.org](mailto:psf@sitesofconscience.org) et à planifier un appel entre le 29 mars et le 21 avril 2021.**

Les projets de demande revus avant la soumission par l'équipe des réseaux au niveau mondial ont beaucoup plus de chances de recevoir un financement. Dans le cadre de ce soutien au cours du processus d'élaboration de la proposition, l'équipe de la Coalition discutera de votre vision globale du projet, de sa planification et de son exécution et pourra vous mettre en relation avec d'autres sites et experts susceptibles de fournir des informations.

Après cette conversation préliminaire, les demandeurs intéressés peuvent soumettre une demande finale en ligne via le lien Internet avant la date limite de soumission du 19 mai 2021. Les demandeurs peuvent soumettre la demande finale en anglais, espagnol, français ou arabe.

Voici quelques caractéristiques d'une bonne demande de subvention :

- Soyez précis dans vos réponses aux questions.
- Soyez descriptif, mais concis et précis.
- N'oubliez pas que les personnes qui examinent votre demande ne connaissent peut-être pas votre organisation ou son travail. Fournissez, dans la mesure du possible, des détails pertinents.
- Étayez vos projets par des données ou des déclarations directes.
- N'utilisez que le nombre de caractères prévu.
- Vérifiez vos calculs dans le budget.